

# AIDE AUX COMMERCES

## centres villes et centres bourgs\*

### BÉNÉFICIAIRES

- ⇒ petites entreprises de moins de 50 salariés, dès la création/reprise et en phase de développement.

### INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES

- ⇒ travaux d'aménagement, de rénovation, de modernisation et de sécurisation de l'espace de vente
- ⇒ travaux de création ou d'embellissement de la devanture commerciale
- ⇒ mobilier spécifique à l'activité professionnelle

### MODALITÉS D'INTERVENTION

- ⇒ réaliser un programme d'investissements d'un montant minimum de 7.500 € HT
- ⇒ intervention sous forme de subvention
- ⇒ 30% des investissements éligibles HT relatifs à la devanture commerciale
- ⇒ 20% des investissements éligibles HT relatifs à l'espace de vente
- ⇒ aide plafonnée à 10.000 €

\* selon périmètres d'intervention définis sur Charleville-Mézières, Sedan et Nouzonville

